

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD88

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 34

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« incombant à l'exploitant d'aéronef ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.